



Informations générales

PROGRAMME
Climatmunicipalités
PHASE 2



Climat municipalités – Phase 2

- Enveloppe totale de 40 M\$
- Répartie entre 2 volets
- Lancé en juin 2018
- Se termine en décembre 2020

Objectifs généraux du programme CM-2

- Favoriser la participation des organismes municipaux à la lutte contre les changements climatiques.
- Mettre à l'essai et diffuser des solutions techniques ou sociales qui contribueront à réduire les émissions de GES des collectivités ou à augmenter leur résilience aux changements climatiques.
- Renforcer leurs capacités à travers les activités soutenues dans le cadre des projets.

Requérants admissibles

Organisme municipal :

- Municipalité locale
- Arrondissement de la ville de Montréal
- Agglomération
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Communauté métropolitaine
- Régie intermunicipale
- Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- Administration régionale Kativik
- Gouvernement de la nation crie
- Communauté autochtone

Programme en deux volets

Volet 1

- 5 M\$
- Préparation de projet
 - Études de faisabilité;
 - Analyses coûts-avantages;
 - Autre étude ou démarche de préparation jugée pertinente au regard des normes, du programme
- Priorité locale
- 50 000\$ max / projet

Programme en deux volets

Volet 1 – Exemples d'études admissibles :

- Déterminer et comparer les coûts de réalisation;
- Analyser la rentabilité;
- Sonder les bénéficiaires sur des scénarios d'actions;
- Évaluer la faisabilité;
- Évaluer les coûts de l'inaction par rapport aux investissements à prévoir.

Programme en deux volets

Volet 2

- 35 M\$
- Projets pilotes
- Lutte contre les changements climatiques
- 1 M\$ / projet

Programme en deux volets

Volet 2 – Critères d'admissibilité des projets

- Expérimentation de techniques ou d'innovations sociales
- Potentiel à réduire les émissions de GES ou à rendre la collectivité plus résiliente
- Démonstration et développement des connaissances
- Mobilisation de l'organisme municipal ou du milieu
- Liés aux priorités de l'organisme municipal
- Connaissance préalable des risques et vulnérabilités du milieu face aux impacts des changements climatiques
- Réalisé au Québec

Procédure de dépôt de projet

Volet 1 : Processus de réception et d'évaluation des demandes en continu :

- Demandes reçues et évaluées de manière continue jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe prévue annuellement.

Volet 2 : Appels à projets :

- La ministre sollicite les propositions par appels à projets, à raison d'un appel par an.
- Dernier appel tôt printemps 2020

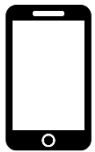
Programme Climat municipalités – Phase 2



www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/



climatmunicipalites2@environnement.gouv.qc.ca



418 521-3878, boîte vocale 7660